GROUPE	3	FONGICIDE

Fongicide CARAMBA^MD^

LIQUIDE

Fongicide à large spectre pour usage dans les céréales, le soja et les betteraves à sucre

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Metconazole ……….. 90 g/L

N^O^ D'HOMOLOGATION 29767 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET: 0,100 L à 1 000 L, 8,1 L, 16,2 L

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

INFORMATION GÉNÉRALE

Cet emballage de **Fongicide CARAMBA** contient 90 g/L de concentré émulsifiable. La matière active du **Fongicide CARAMBA** fait partie de la famille de fongicides des triazoles. Le mode d'action du metconazole est l'inhibition de la biosynthèse de l'érostérol.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non visées et les petits animaux sauvages. Ce produit contient des distillats de pétrole qui sont également toxiques pour les organismes aquatiques.

Les zones tampon indiquées sous la section MODE D'EMPLOI devraient être respectées.

Afin de réduire le ruissellement des aires traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application aux endroits où la pente est modérée à abrupte, ou sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et où la nappe phréatique est située à une faible profondeur.

MODE D'EMPLOI (Consulter les sections spécifiques à chaque groupe de culture)

Ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les résidus.

Application par pulvérisateur agricole
NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricutural Engineers (ASAE). Le hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne
NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons
L'utilisation des méthodes ou appareils de pulvérisation suivants N'exige PAS de zone tampon : pulvérisateur à main ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et, dans la direction de la dérive, la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (par ex. prairie, forêt, plantation brise-vent, boisé, coupe-vent, zones riveraines et zones arbustives), ou l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, crique, marais, ruisseau, réservoirs et milieu humide) ou de l'habitat marin ou estuarien sensible.

Méthode d'application	**Culture**		**Zone tampon (mètres) nécessaire pour la protection de :**			
			Habitat d'eau douce aux profondeurs de :		**Habitat estuarien/ marin aux profondeurs de :**	**Habitats terrestre**
			Moins 1 m	**Plus que 1 m**	**Moins 1 m**	
Pulvérisateur agricole*	Blé, orge, avoine, seigle		1	1	0	0
	Soja		1	1	0	1
	Betteraves à sucre		2	1	1	1
Aérienne	Blé, orge, avoine, seigle	Voilure fixe	15	1	0	0
		Voilure tournante	15	1	0	0
	Soja	Voilure fixe	20	1	0	10
		Voilure tournante	15	1	0	10
	Betteraves à sucre	Voilure fixe	50	1	1	15
		Voilure tournante	40	1	1	15

* Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Appliquer les doses recommandées du **Fongicide CARAMBA** tel que mentionné dans les tableaux de la dose et de la période d'application ci-dessous. Appliquer le **Fongicide CARAMBA** avec un équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour un ajustement adéquat.

Tableau des doses d'application pour les céréales (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
Orge	Pour la suppression de : Rayure réticulée (*Pyrenophora teres*) Rynchosporiose (*Rhynchosporium secalis*) Rouille des feuilles (*Puccinia hordei)* Pour la répression de : Tache helminthosporienne (*Cochliobolus sativus*)	0,5 - 0,7
Blé (tous types) Triticale	Pour la suppression de : Tache auréolée (*Pyrenophora tritici-repentis)* Tache septorienne (*Septoria tritici* ou *Stagonospora nodorum*) Rouille des feuilles (*Puccinia recondita*) Pour la répression de : Tache helminthosporienne (*Cochliobolus sativus*)	
Avoine	Pour la suppression de : Rouille couronnée (*Puccinia coronata*) Tache ovoïde (*Septoria avenae)*	
Seigle	Pour la suppression de : Rouille des feuilles (*Puccinia recondita*)	
Orge, avoine, seigle, blé	Pour la répression de fusariose de l'épi (*Fusarium graminearum*) L'application du **Fongicide CARAMBA** au moment de la fusariose de l'épi supprimera ou réprimera les maladies foliaires (tache helminthosporienne, rouille des feuilles) qui se produisent plus tard dans la saison.	1,0

Instructions d'épandage

Suppression ou répression des maladies foliaires dans les céréales
Pour obtenir une suppression ou répression optimale des maladies, appliquer le **Fongicide CARAMBA** avant le développement de la maladie ou à l'apparition des symptômes. Utiliser 0,5 à 0,7 L/ha de **Fongicide CARAMBA** pour supprimer ou réprimer la maladie foliaire.

Appliquer une dose plus élevée si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.

Suppression de fusariose de l'épi dans les céréales
Le risque de fusariose de l'épi dans les céréales est plus important lorsque la température est chaude et humide lors de l'émergence de l'épi et lors de la floraison. L'application du **Fongicide CARAMBA** pour une suppression de fusariose devrait constituée une option lorsque de telles conditions environnementales sont prévues.

Pour maximiser le rendement et une supprimer l'incidence de la fusariose, appliquer le **Fongicide CARAMBA** à une dose de 1 L/ha sur les cultures de blé, avoine et de seigle lorsque les cultures sont au stade 20 % de floraison (stade 61-63), et ce, en utilisant des buses conçues pour fournir un excellent recouvrement de l'épi de céréales. Pour l'orge, appliquer le **Fongicide CARAMBA** à une dose de 1 L/ha entre l'émergence complète de l'épi et jusqu'à 3 jours après l'émergence des épis de la tige principale. L'application du **Fongicide CARAMBA** réduira la teneur de la toxine de la fusariose (DON) dans le grain récolté. L'application du **Fongicide CARAMBA** au moment de la fusariose de l'épi supprimera et réprimera les maladies foliaires (tache helminthosporienne, rouille des feuilles) qui se produisent plus tard dans la saison. L'application à cette période n'est pas destinée à fournir une suppression curative ou une répression des maladies foliaires déjà établies.

NE PAS faire plus d'une (1) application de **Fongicide CARAMBA** par saison.

Tableau des doses d’application pour le soja (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie	Dose d’application (L/ha)
Soja	Pour la suppression de rouille asiatique du soja *(Phakopsora pachyrhizi)*	0,70

Instructions d’épandage
Le **Fongicide CARAMBA** peut être appliqué du stade végétatif jusqu’à la formation des semences (stade R6) du soja. Pour une suppression optimale de la rouille du soja, faire une application initiale du **Fongicide CARAMBA** entre le début de la floraison hâtive et la formation des gousses (stade de croissance R1 à R3) ou avant le développement de la rouille. Si les conditions climatiques sont favorables au développement continu de la rouille ou si le dépistage montre des symptômes actifs de rouille, répéter l’application 10 à 21 jours après la première application. Utiliser l’intervalle le plus court lorsque la pression de rouille est élevée.

NE PAS ajouter d’adjuvant ni de surfactant.

EFFETS NOCIFS : Le **fongicide CARAMBA** peut causer la chlorose foliaire lorsqu’il est appliqué sur le soja qui est déjà sous un grand stress en raison de la sécheresse, de la chaleur, et du compactage du sol.

Gestion de la rouille asiatique du soja
Si des spores de rouille asiatique du soja sont présentes dans votre région, le soja peut être infecté même si des symptômes ne sont pas présents. Une fois que la rouille du soja est établie (le niveau d’infection est supérieur à 3-5%) sur un plant de soja, la suppression de la maladie est difficile à obtenir avec une approche curative.

Gestion de la résistance
Pour limiter le développement éventuel d’une résistance, **NE PAS** faire plus de deux (2) applications du **Fongicide CARAMBA** ou autres fongicides DMI (Groupe 3) par saison.

Tableau des doses d’application pour la betterave à sucre (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie	Dose d’application (L/ha)
Betterave à sucre	Pour la suppression de tache cercosporéenne (C*ercospora beticola*)	1,0 – 1,25

Instructions d’épandage
Appliquer le **Fongicide CARAMBA** à une dose de 1,0 à 1,25 L/ha avant le développement de la maladie ou à l’apparition de la maladie pour supprimer la tache cercosporéenne. Employer la dose la plus élevée lorsque la pression exercée par la maladie est forte. Si nécessaire, traiter à nouveau tous les 14 jours en faisant au maximum deux (2) applications.

Ne pas faire plus de deux (2) applications de **Fongicide CARAMBA** avant d’alterner avec un fongicide ayant un mode d’action différent.

Application terrestre
Appliquer le **Fongicide CARAMBA** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 100 L/ha. S'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Application aérienne
Appliquer le **Fongicide CARAMBA** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 50 L/ha. S'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Instructions pour les applications aériennes
Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour fonctionner dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette au complet et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Appliquer seulement lorsque les conditions favorables sont spécifiques à l'épandage aérien tel que décrit dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'avion. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque résistant aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel sur les lieux de travail doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir ce contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273) ou pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou votre conseiller agricole provincial.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, **fongicide CARAMBA,** fongicide (metconazole) du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **fongicide CARAMBA** et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le **fongicide CARAMBA** ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. Éviter d'effectuer plus de 2 pulvérisations consécutives du **fongicide CARAMBA** ou autres fongicides faisant partie du même groupe.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser le **fongicide CARAMBA** dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de BASF au 1 (877) 371-2273 ou à www.agsolutions.ca.

MÉLANGE

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur en respectant les recommandations relatives au nettoyage indiquées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.

2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débuter l'agitation.

3. Ajouter au réservoir la quantité requise de **Fongicide CARAMBA**.

4. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste dans le réservoir.

5. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées lors des délais de sécurité spécifiés dans le tableau suivant :

Culture	L'intervalle de retrait sécuritaire
Blé, orge, avoine, seigle	5 jours
Soja	4 jours
Betteraves à sucre	9 jours

2. Intervalle avant la récolte et limitation pour l'application :

Culture	Intervalle entre l'application et la récolte (jours)	Nombre maximal d'applications par année	Nombre maximal d'applications consécutives
Orge, avoine, seigle, blé	30	1	1
Soja	30	2	2
Betteraves à sucre	14	2	2

3. Toutes les cultures peuvent être utilisées comme pâturage ou servir d'aliment pour le bétail.

4. Cultures de rotation : Un délai de 35 jours est requis pour toutes les cultures ne figurant pas sur l'étiquette.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Nocif si avalé. Ne pas avaler.

3. Cause une irritation des yeux. NE PAS METTRE dans les yeux.

4. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

5. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.

6. **Tous les préposés aux mélanges et au chargement et à l'application (sauf les applicateurs aériens) :** Porter une combinaison par dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange/chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. De plus, porter des lunettes ou un écran facial pendant le mélange/chargement. Les gants ne sont pas requis lors de l'application.

   Applicateurs aériens : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors de l'application.

   Lors de la manipulation plus de 164 L de **fongicide CARAMBA** par jour, utiliser des systèmes fermés de mélange et de chargement.

   Utiliser un tracteur à cabine fermée pour l'application terrestre avec rampe. Une cabine fermée se définit comme une cabine offrant une barrière hermétique aux produits chimiques qui protège totalement l'occupant de la cabine et empêche le contact avec les pesticides ou les superficies traitées à l'extérieur de la cabine.

7. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et les laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

8. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.

9. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activité humaine où l'on retrouve des demeures, des maisons de campagne, des écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de l'inversion de température, de l'équipement d'application et des ajustements du pulvérisateur.

10. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé. Protéger du gel.

2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments, de la nourriture pour les animaux, des semences et des engrais.

3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain sous le plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Non Réutilisables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE	3	FONGICIDE

Fongicide CARAMBA[MD]

LIQUIDE

Fongicide à large spectre pour usage dans les céréales, le soja et les betteraves à sucre

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Metconazole ……….. 90 g/L

N[O] D'HOMOLOGATION 29767 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET: 0,100 L à 1 000 L, 8,1 L, 16,2 L

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5[e] étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Nocif si avalé. Ne pas avaler.

3. Cause une irritation des yeux. NE PAS METTRE dans les yeux.

4. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

5. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.

6. **Tous les préposés aux mélanges et au chargement et à l'application (sauf les applicateurs aériens) :** Porter une combinaison par dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange/chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. De plus, porter des lunettes ou un écran facial pendant le mélange/chargement. Les gants ne sont pas requis lors de l'application.

   Applicateurs aériens : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors de l'application.

   Lors de la manipulation plus de 164 L de **fongicide CARAMBA** par jour, l'utiliser des systèmes fermés de mélange et de chargement.

   Utiliser un tracteur à cabine fermée pour l'application terrestre avec rampe. Une cabine fermée se définit comme une cabine offrant une barrière hermétique aux produits chimiques qui protège totalement l'occupant de la cabine et empêche le contact avec les pesticides ou les superficies traitées à l'extérieur de la cabine.

7. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et les laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

8. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.

9. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activité humaine où l'on retrouve des demeures, des maisons de campagne, des écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de l'inversion de température, de l'équipement d'application et des ajustements du pulvérisateur.

10. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non visées et les petits animaux sauvages. Ce produit contient des distillats de pétrole qui sont également toxiques pour les organismes aquatiques.

Les zones tampon indiquées sous la section MODE D'EMPLOI devraient être respectées.

Afin de réduire le ruissellement des aires traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application aux endroits où la pente est modérée à abrupte, ou sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et où la nappe phréatique est située à une faible profondeur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé. Protéger du gel.

2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments, de la nourriture pour les animaux, des semences et des engrais.

3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain sous le plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Non Réutilisables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables à Remplissages Multiples
En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.